

**COMITE DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE PAC
2023-2027**

Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023

Préambule: Consultation du Comité de suivi par procédure écrite entre le 13 et 27 avril 2023

Point soumis à la consultation et avis, outre des modification du PwDR 2014-2022:

Lors du Comité de suivi du Plan Stratégique wallon de la PAC du 19 décembre, toutes les grilles de sélection des interventions n'avaient pu être présentées, les 353 et 374, et d'autres n'avaient pas été approuvées (355 b) et 372) devant nécessiter qu'il y ait une nouvelle concertation avec le secteur et/ou les administrations fonctionnelles. La 354 a également été revue à la demande du secteur.

Ci-joint les grilles concernées et, lorsque cela est justifié, une note sur l'appréciation des critères. Aussi, pour l'intervention « 374 - coopération PEI », nous avons été sollicités par les autorités luxembourgeoises pour l'on puisse les intégrer dans les appels à projets qui seront lancés pour cette intervention. Nous y avons répondu favorablement en intégrant des critères intégrant la dimension transfrontalière, charge ensuite aux autorités Luxembourgeoises de mobiliser des moyens financiers pour leurs partenaires qui auraient intégrés des projets de coopération.

À la clôture de ladite procédure et en l'absence de remarques à l'exception pour la 372, et ce, à la demande de la Communauté germanophone de faire référence, au niveau du premier critère, aux orientations stratégiques qui s'appliquent sur son territoire, **les grilles de sélection des interventions du Plan Stratégique wallon de la PAC, 352, 354, 355 b), 372 et 374** sont considérées comme approuvées.

Pour le secrétariat du Comité

Serge Braun